



## VILLE DE NICE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 006-210600888-20260619-DL12730H2-DE



Le débat sur les orientations budgétaires 2025 de la Ville de Nice est intervenu le 18 octobre 2024. Il s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024.

L'exercice 2025 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire consiste en la présentation du compte financier unique qui dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Il est rappelé que la présentation des budgets communaux et leur exécution sont normées par le législateur. Elles sont structurées en deux grands ensembles, à savoir :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat ;
- les dépenses et les recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme car elles ont un impact patrimonial et correspondent, soit à des investissements durables, soit à la souscription d'emprunts.

Il est précisé que, la Ville de Nice a fait le choix d'anticiper, depuis l'exercice 2024, l'obligation réglementaire de présenter ses comptes sous la forme d'un compte financier unique (CFU), qui vient se substituer au compte de gestion et au compte administratif.

Le circuit d'élaboration du compte financier unique prévoit ainsi une agrégation des données produites par l'ordonnateur et le comptable Public, au sein d'un seul et même document dans le respect des prérogatives de chacun.

### I- LE BUDGET PRINCIPAL

#### ➤ *Section de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 704 millions d'euros (contre 655 millions d'euros en 2024 et 597 millions d'euros en 2023).

L'évolution des recettes s'explique notamment par la mobilisation du levier fiscal depuis l'exercice 2024 et par des recettes exceptionnelles en 2025 correspondant à des cessions immobilières (notamment un terrain cédé à l'état dans le cadre de l'opération Hôtel des Polices pour près de 30 millions).

Un autre facteur de croissance de ces recettes provient des produits des activités et du domaine qui enregistrent une hausse de 9 %.

La Ville doit cependant regretter en 2025 le niveau des dotations et compensations de l'Etat qui représentent 76,5 millions d'euros. Non seulement, leur évolution ne compense pas l'inflation. Au contraire, le montant perçu est en retrait par rapport à 2024 (76,6 millions d'euros).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 601 millions d'euros en 2025, en hausse de +6,1 % par rapport à l'année précédente (567 millions d'euros).

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

- les charges courantes et de personnel qui progressent de 4,4 % ;
- l'évolution des atténuations de produits sous l'impulsion notamment des mécanismes de mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics (DILICO pour 2,2 millions d'euros) ;
- des autres charges de gestion courante (+11,7 %) du fait notamment du versement de l'indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique de la Gare du Sud.

### ➤ **Section d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de 114 millions d'euros (contre 96 millions en 2024). Elles sont principalement constituées de dotations, de subventions d'investissement reçues de la part de divers partenaires, de remboursements des opérations réalisées pour compte de tiers et d'emprunts nouveaux.

L'évolution des recettes réelles d'investissement par rapport à l'exercice précédent provient pour l'essentiel de l'excédent de fonctionnement capitalisé viré à la section d'investissement pour contribuer à son financement, dont le montant en 2025 a été sensiblement plus élevé qu'en 2024.

La Ville de Nice a souscrit pour 30 millions d'euros d'emprunts nouveaux (contre 35,6 millions d'euros en 2024). Les nouveaux emprunts sont exclusivement indexés sur des taux variables en raison de la détente des taux qui a été observée sur les marchés financiers depuis le pic d'octobre 2023.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 173 millions d'euros.

Les dépenses d'équipement ont atteint 109 millions d'euros en 2025 contre 98,8 millions d'euros en 2024.

La transition écologique avec la poursuite des travaux de végétalisation et les opérations de verdissement, demeure le principal secteur d'investissement. Par politiques publiques, les dépenses d'équipement de 2025 se répartissent ainsi :

- le verdissement de la Ville à hauteur de 40,8 millions d'euros ;
- la mise en conformité et la rénovation des bâtiments publics (4,5 millions d'euros) ;
- la modernisation de l'administration pour 13,4 millions d'euros ;
- la prévention et la sécurité (développement de la sécurité urbaine, centre d'hypervision urbain et de commandement...) pour 5,7 millions d'euros ;
- la vie scolaire, pour 13,1 millions d'euros consacrés notamment aux travaux d'aménagement, de rénovation énergétique, d'extension/restructuration et de création de nouvelles écoles ;
- le rayonnement culturel à hauteur de 11 millions d'euros (restructuration de la BMVR, acquisitions d'œuvres...) ;
- les sports, la jeunesse et les loisirs pour 10,9 millions d'euros ;
- le handicap, l'accessibilité, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance, pour 6,8 millions d'euros ;
- la valorisation du patrimoine pour 3,2 millions d'euros.

En dehors des opérations de gestion de trésorerie qui sont neutres budgétairement, le recours à l'emprunt s'est élevé à 30 millions d'euros en 2025 (contre 35,6 millions d'euros en 2024). Dans le même temps, le remboursement en capital a été de près de 45,5 millions d'euros.

L'encours de la dette de la Ville de Nice, s'établit dès lors à 529 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Compte tenu de l'épargne brute (66,7 millions d'euros contre 80,5 millions en 2024), le ratio de désendettement s'établit désormais à 7,9 années.

Au terme de l'exercice 2025, le budget principal de la Ville de Nice présente, après la reprise des résultats antérieurs, un résultat de la section de fonctionnement de 62,4 millions d'euros, qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 39 millions d'euros et de proposer l'affectation d'un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2026 de 23,4 millions d'euros.

## II-LA SITUATION PATRIMONIALE DU BUDGET PRINCIPAL AU 31 DECEMBRE 2025

La situation patrimoniale du budget principal de la Ville de Nice est retracée dans le compte financier unique.

Pour l'exercice 2025, le principal constat est que le **fonds de roulement** (financements de long terme) demeure excédentaire à 44 millions d'euros. En effet, la situation en fin d'exercice est la suivante :

- ✓ emplois stables (ou actifs immobilisés) : 3,89 milliards d'euros
- ✓ ressources stables : 3,94 milliards d'euros euros.

Le cycle d'exploitation se présente comme le solde entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement appelé le **besoin en fonds de roulement**. Il constitue le montant qui doit permettre de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes).

Pour l'exercice 2025, le besoin en fonds de roulement de la Ville de Nice s'établit à 32 millions d'euros. Il est couvert par le fond de roulement et conduit à constater, à la clôture de l'exercice, un niveau de trésorerie de 12 millions d'euros.

### III-LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes d'un service au sein d'un budget annexe.

La Ville de Nice dispose de trois budgets annexes en 2025. Par rapport au budget principal, leurs masses sont faibles.

L'exécution des budgets annexes se présente de manière synthétique comme suit :

|                                    | <b>Budget annexe de la<br/>régie autonome de<br/>l'Opéra</b> | <b>Budget annexe de la<br/>régie du Palais Nikaïa</b> | <b>Budget annexe de la<br/>Fourrière<br/>Automobile</b> |
|------------------------------------|--|---|---|
| Recettes réelles de fonctionnement | 22,4 M€  | 5,4 M€  | 4,2 M€  |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 22,5 M€  | 5 M€  | 4,2 M€  |
| Recettes réelles d'investissement  | 0,4 M€   | 0 M€  | 0 M€  |
| Dépenses réelles d'investissement  | 0,5 M€   | 0,3 M€  | 0 M€  |

Des contributions du budget principal ont été versées aux budgets annexes en 2025 pour un montant total de 19,4 millions d'euros dont 17,3 millions d'euros au budget de l'opéra.

Au terme de l'exercice 2025, globalement ces trois budgets annexes, après reprise des résultats antérieurs, présentent un résultat cumulé de 1,2 million d'euros, qui permet de couvrir le besoin global de financement des sections d'investissement de -0,5 million d'euros et de proposer l'affectation des excédents de fonctionnement sur l'exercice 2026 de 0,7 million d'euros.